

ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX
ANNÉE 2024

- Références :
- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
 - Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (voir statut de l' élu de l' AMF).

Les montants sont des montants BRUTS ANNUELS

PÉRIODE	IDENTITÉ	FONCTION	Indemnités perçues au titre du mandat SÈVREMOINE		FONCTION	Indemnités perçues au titre de représentant de la commune à MAUGES COMMUNAUTÉ		FONCTION	Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au CONSEIL DÉPARTEMENTAL		FONCTION	Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein De l' EPTB SÈVRE NANTAISE		TOTAL INDEMNITÉS
			Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)		Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)		Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)		Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	
01/01/2024 au 31/12/2024	BÂCLE Philippe	Maire délégué	20 948,88 €											20 948,88 €
01/01/2024 au 31/12/2024	BAUBRY Claire	Conseillère municipale déléguée	8 878,68 €		Conseiller communautaire	2 860,92 €								11 739,60 €
01/01/2024 au 31/12/2024	BLANCHARD Vincent	Adjoint commune déléguée R1	20 950,95 €											20 950,95 €
		Adjoint au maire Sèvremoine R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	BONNIN Cécile	Adjointe commune déléguée R3	6 343,32 €		Conseiller communautaire	2 860,92 €								9 204,24 €
		Adjointe commune déléguée R2												
01/01/2024 au 31/12/2024	BOUTTIER Cédric	Adjoint au Maire Sèvremoine R2	20 951,16 €											20 951,16 €
		Adjoint au Maire Sèvremoine R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	BRIN Catherine	Maire déléguée	20 948,88 €		Conseiller communautaire	2 860,92 €								23 809,80 €
01/01/2024 au 31/12/2024	CESBRON Richard	Adjoint au Maire Sèvremoine R2	20 951,16 €		Vice-Président	17 264,16 €	Elu com. permanente	32 555,28 €						70 770,60 €
		Adjoint au Maire Sèvremoine R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	CHOUTEAU André	Conseiller municipal délégué	8 878,68 €											8 878,68 €
01/01/2024 au 31/12/2024	CHOUTEAU Éric	Adjoint au Maire Sèvremoine R2	20 951,16 €											20 951,16 €
		Adjoint au Maire Sèvremoine R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	COIFFARD Jean-Michel	Adjoint au Maire Sèvremoine R2	20 951,16 €		Conseiller communautaire	2 463,57 €								23 414,73 €
		Adjoint au Maire Sèvremoine R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	DE BEAUREGARD Aglaé	Adjointe au Maire Sèvremoine R3	8 878,45 €				Conseiller dépt	29 595,72 €						38 474,17 €
		Adjointe au Maire Sèvremoine R2												
01/01/2024 au 31/12/2024	DESSEIN Sébastien	Adjoint commune déléguée R2	8 878,68 €											8 878,68 €
		Adjoint commune déléguée R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	FLEURANCE Cécile	Adjointe commune déléguée R3	6 343,32 €											6 343,32 €
		Adjointe commune déléguée R2												
01/01/2023 au 31/12/2023	GAILLARD Geneviève	Conseillère municipale		107,27 €	Conseiller communautaire	2 860,92 €								2 968,19 €
01/01/2024 au 31/12/2024	GANDON Stéphane	Maire délégué & Adjoint Sèvremoine	25 452,36 €											25 452,36 €
01/01/2024 au 31/12/2024	GOSSART Claudine	Adjointe au Maire Sèvremoine R3	19 810,96 €											19 810,96 €
		Adjointe au Maire Sèvremoine R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	GOURDON Chantal	Maire déléguée St Macaire	22 626,00 €		Conseiller communautaire	10 654,44 €								33 280,44 €
01/01/2024 au 31/12/2024	GUILLOTEAU Emmanuel	Adjoint commune déléguée R2	8 878,68 €											8 878,68 €
		Adjoint commune déléguée R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	GUIMBRETIERE Sabrina	Maire déléguée	20 948,88 €											20 948,88 €
01/01/2024 au 31/12/2024	GUINEBRETIERE Marianne	Conseillère municipale déléguée	8 878,68 €											8 878,68 €
01/01/2024 au 31/12/2024	HAMARD Christine	Adjointe commune déléguée R3	8 639,23 €											8 639,23 €
		Adjointe commune déléguée R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	HUCHON Didier	Maire	44 392,92 €		Président	77 244,84 €								121 637,76 €
01/01/2024 au 31/12/2024	LANDREAU Colette	Maire déléguée	20 948,88 €											20 948,88 €
01/01/2024 au 10/01/2024	LEBREC Thierry	Adjoint au Maire Sèvremoine R1	955,29 €		Conseiller communautaire	85,83 €								1 041,12 €
01/01/2024 au 31/12/2024	LERAY Mathieu	Conseiller municipal			Conseiller communautaire	2 860,92 €								2 860,92 €
01/01/2024 au 31/12/2024	MARTIN Benoît	Adjoint commune déléguée R3	6 343,32 €											6 343,32 €
		Adjoint commune déléguée R2												
01/01/2024 au 31/12/2024	MARTIN Jean-Louis	Adjoint au Maire Sèvremoine R2	20 951,16 €											20 951,16 €
		Adjoint au Maire Sèvremoine R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	MAZAN Sébastien	Maire délégué & Adjoint Sèvremoine	25 452,36 €											25 452,36 €
01/01/2024 au 31/12/2024	MÉRIAU Isabelle	Adjointe commune déléguée R3	6 343,32 €											6 343,32 €
		Adjointe commune déléguée R2												
01/01/2024 au 31/12/2024	MOREAU Chantal	Adjointe au Maire Sèvremoine R2	20 951,16 €											20 951,16 €
		Adjointe au Maire Sèvremoine R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	NERRIERE Paul	Maire délégué & Adjoint Sèvremoine	25 452,36 €		Conseiller communautaire	3 089,76 €								28 542,12 €
01/01/2024 au 31/12/2024	PENSIVY Alain	Conseiller municipal délégué	8 878,68 €											8 878,68 €
01/01/2024 au 31/12/2024	POUPIN Florence	Adjointe au Maire Sèvremoine R3	8 878,45 €											8 878,45 €
		Adjointe au Maire Sèvremoine R2												
01/01/2024 au 31/12/2024	RENOUL Marie-Annick	Adjointe au Maire Sèvremoine R3	19 810,96 €											19 810,96 €
		Adjointe au Maire Sèvremoine R1												
01/01/2024 au 31/12/2024	ROUSSELOT Christian	Maire délégué	20 948,88 €											20 948,88 €
01/01/2024 au 31/12/2024	ROUSSELOT Thierry	Maire délégué & Adjoint Sèvremoine	25 452,36 €											25 452,36 €
01/01/2024 au 31/12/2024	TILLEAU Jean-Luc	Adjoint commune déléguée R2	8 878,68 €											8 878,68 €
		Adjoint commune déléguée R1												
TOTAL			574 728,05 €	107,27 €		125 107,20 €			62 151,00			0,00 €		762 093,52 €

Remarques :

Le CGCT précise que l'état annuel doit être communiqué aux élus avant le vote du budget (soit le 15 avril maximum). En pratique, cet état annuel semble pouvoir être porté à connaissance des élus bien en amont, par exemple dans le cadre des débats d'orientation budgétaire. La rédaction du texte permet également de faire parvenir ce document aux élus à l'occasion de la transmission de la convocation au conseil municipal (attention à en conserver la preuve) ;

-Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus doivent être exprimés en euros et en brut ;

-Ce document ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Mention RGPD :

L'état annuel relatif au versement des indemnités des élus est un traitement de données personnelles géré par la commune SÈVREMOINE en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées sont obligatoires et nécessaires à la commune pour répondre à une obligation légale. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande par mail à ressourceshumaines@sevremoine.fr ou à votre délégué à la protection des données. Si vous estimez que vos droits informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.